

# **REGLEMENT DU CONCOURS**

## **« TOUS A VOS PINCEAUX POUR DONNER DE LA COULEUR AUX CASOTS DU VIGNOBLE DE COLLIOURE »**

### **SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2011**

#### **Article 1 : Thème du concours**

L'association « Notre Dame des Anges, Terroir & Patrimoine » invite **toute personne âgée d'au minimum 18 ans** à participer à un concours dont le but est de restaurer les « feixes » et les « casots »<sup>1</sup> du vignoble de Collioure, en les repeignant aux couleurs du fauvisme.

Ce concours se déroulera le samedi 10 septembre 2011 dans le vignoble de Collioure.

#### **Article 2 : Conditions de participation & dépôts de candidature**

Les candidatures pour participer à ce concours devront être motivées et les postulants devront constituer un dossier de candidature par équipe, expliquant leur projet. Ce dossier sera examiné par le Comité d'Organisation qui sélectionnera les équipes en fonction de leur motivation et leur envie de participer à la restauration et la conservation du patrimoine du vignoble de Collioure.

Ce dossier de candidature devra obligatoirement présenter l'ensemble des éléments suivants, sous peine d'être considéré comme nul et non avenue :

- La liste exhaustive des participants de l'équipe.
  - o Les équipes doivent être au minimum de 4 personnes
  - o Les équipes doivent être au maximum de 6 personnes
- La photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) de chaque participant
- Le questionnaire de candidature dûment rempli. Ce questionnaire peut être
  - o demandé sur le site de l'association via le formulaire de contact à l'adresse internet suivante : <http://www.notredamedesanges.net/contact-m3.html>
  - o demandé par courrier à l'adresse suivante :  
Maison Cazes  
Concours « Tous à vos pinceaux »  
4, rue Francisco Ferrer  
66 602 Rivesaltes Cedex
  - o demandé par fax au 04 68 64 69 79
  - o retiré directement au siège de la Maison Cazes (même adresse que l'adresse postale)

Il est possible aux candidats de joindre à ce dossier tout élément pouvant détailler leur projet ou bien appuyer leur motivation à participer à ce concours (par exemple : photos de peintures déjà réalisées de façades, de meubles, de tableaux, ...).

Le dépôt des dossiers de candidature devra se faire **au plus tard le vendredi 15 juillet 2011** auprès de la Maison Cazes ou par courrier à l'adresse postale suivante :

Maison Cazes  
Concours « Tous à vos pinceaux »  
4, rue Francisco Ferrer  
66 602 Rivesaltes Cedex

ou par fax au 04 68 64 69 79

ou par courriel à l'adresse : [info@cazes.com](mailto:info@cazes.com)

Tout dossier déposé après la date limite ne sera pas examiné par le Comité d'Organisation.

#### **Article 3 : Candidatures retenues pour participer au concours**

Suite à l'examen des dossiers par le Comité d'Organisation, les candidats seront avisés de la suite donnée à leur candidature au plus tard le lundi 01 août 2011.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de rejeter tout dossier de candidature non conforme aux conditions de participation au concours.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser tout dossier sans fournir de justifications aux candidats.

---

<sup>1</sup> Les « feixes », ce sont plus de 6 000 km de murettes de pierres qui descendent en terrasses du haut des collines ( 800 m) jusqu'à la Méditerranée. Les « casots » désignent les maisonnettes de vigneron dans lesquelles ils s'abritent en cas de pluie et rangent leurs outils. On en recense 1200 sur les 4 communes de Collioure, Port-Vendres, Banyuls et Cerbère qui constituent la zone d'appellation

## **Article 4 : Organisation de l'épreuve**

### *Article 4.1 : Début de l'épreuve et fourniture du matériel*

Le départ de l'épreuve se fera à Collioure, le samedi 10 septembre 2011 à 8 h 00 précises.  
L'adresse est la suivante :

Cellier Le Dominicain  
Place Orphila  
66190 Collioure

Les organisateurs fourniront alors à chaque équipe les fournitures suivantes (à retirer dès 8 h 30) :

- rouleaux
- pinceaux
- peinture :
  - o un pot de chacune des couleurs primaires (rouge, bleu, jaune – soit 3 pots en tout)
  - o un pot de peinture blanche
  - o un pot de peinture noire
  - o deux seaux pour faire les mélanges de couleur

Les équipes se verront alors affecter un « casot » à peindre, situé sur un plan.  
Les équipes devront se rendre jusqu'à leur « casot » par leurs propres moyens

### *Article 4.2 : Temps imparti*

Le concours débutera à 9 h 00 et prendra fin à 11 h 30 précises. Tout dépassement sera pénalisé.  
Les organisateurs s'assureront du respect de ces horaires auprès de chaque équipe.

### *Article 4.3 : Repas de midi*

Les participants pourront emporter leur pique-nique pour manger à l'Ermitage de Consolation à Collioure.  
Les organisateurs leur fourniront le vin durant ce repas.

## **Article 5 : Le jury**

Le jury sera constitué d'artistes, de journalistes et de vigneron.

## **Article 6 : Les critères d'évaluation**

Les équipes seront évaluées par le jury selon les critères suivants :

- la (les) couleur(s) créée(s)
- l'intégration de cette (ces) couleur(s) dans l'environnement
- la technique
- la rapidité d'exécution & respect du temps imparti

L'équipe gagnante sera celle qui aura obtenu la meilleure note globale sur l'ensemble des critères

## **Article 7 : Les prix**

Chaque équipe, quel que soit son résultat, se verra offrir un carton de 6 bouteilles de Collioure Notre Dame des Anges.

L'équipe gagnante se verra remettre un bon d'achat à la boutique de la Maison Cazes de 180 (cent quatre-vingt) euros. Les participants de l'équipe gagnante se verront remettre un bon pour un déjeuner du midi au restaurant « La Table d'Aimé » situé à la même adresse que la Maison Cazes.

## **Article 8 : Droits d'auteur**

L'association « Notre Dame des Anges, Terroirs & Patrimoine » et ses partenaires se réservent le droit d'utiliser les noms des participants, leurs photos et les photos de leur travail à l'usage des médias ainsi que le droit de les reproduire à des fins de promotion.

## **Article 9: Responsabilité**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation, de report ou de modification du concours dus à des circonstances imprévues.

## **Article 10: Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.